

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 6 FÉVRIER 2017**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 31/01/2017, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Norbert SANCHEZ CANO à Henri HOURIEZ, Pascal GUEFFIER à Cyrille CUENOT

Absent : Evelyne GRAS.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2017.02.06.3**OBJET : Projet d'installation d'un système de vidéo-protection sur le site de Tharabie**

Un diagnostic de vidéo-protection a été réalisé fin 2016 par le Groupement de Gendarmerie Départementale de Grenoble sur la zone type de Tharabie ou « Espace Médian ».

Il a été constaté sur ces lieux des actes de délinquances liés notamment à l'automobile. Les espaces de stationnement sont assez étendus, avec un parking attenant et une seconde aire de stationnement qui est commune avec le terrain de football / rugby situé à proximité.

Cette étude fait apparaître la possibilité de sécuriser cet espace en installant sept caméras de vidéo-protection.

Les préconisations sont les suivantes :

- ✓ 4 caméras installées sur candélabre, visualisant les véhicules et pouvant permettre l'identification des plaques d'immatriculation,
- ✓ 3 caméras dites « d'ambiance ».

Deux prestataires seront sollicités pour finaliser ce chantier :

- ✓ Un prestataire pour la réalisation technique (raccordement à la fibre optique, à l'électricité...),
- ✓ Une entreprise qui aura la maîtrise d'ouvrage pour assurer :
 - l'écriture du D.C.E.,

- la mise en place des caméras,
- les orientations pour une optimisation des prises de vues,
- le suivi du chantier,
- réceptionner le chantier et assurer une mise en œuvre parfaite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE et valide la proposition d'ouvrir un marché public pour une consultation comportant deux volets : installation et maîtrise d'ouvrage du dispositif.**

Adoptée à l'unanimité et 2 abstentions (M. CICALA, Mme VACHER)

St-Quentin-Fallavier, le 07/02/2016

Publication et transmission en sous préfecture le 7 février 2017

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20170206-Imc11627-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.